



Dates

1^{er} mercredi du mois : Veynes, Chabestan, Châteauneuf d'Oze, Furmeyer, Oze, Le Saix et Saint Auban d'Oze

2^{ème} mercredi du mois : le Dévoluy de mai à décembre

3^{ème} mercredi du mois : Montmaur, Manteyer, la Roche des Arnauds et Rabou

Dernier mercredi du mois : Aspremont, Aspres sur Buëch, La Beaume, La Faurie, La Haute Beaume, Montbrand, Saint Julien en Beauchêne, Saint Pierre d'Argençon

Que jeter ?

Les déchets qui ne rentrent pas dans un coffre de voiture.

**RAMASSAGE GRATUIT
1 FOIS PAR MOIS
LIMITÉ À 2M³ MAXI**

En pratique, il peut s'agir :

- de mobilier (table, armoire ...)
- de matelas, sommiers
- sanitaire (baignoire, bac douche, évier, lavabo, bidet, wc ...)
- d'appareils de gros électroménager (lave linge, réfrigérateur...)






⊖ Déchets dangereux, toxiques : peinture, solvant, amiante, batterie
Objet de + de 60Kg
Gabarit supérieur à 2m50



Toutefois, certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants :

- les gravats, déblais, décombres
- les déchets verts
- les pneus
- les bouteilles de gaz
- les pièces de véhicule à moteur
- les ordures ménagères résiduels, déchets putrescibles ...

Étapes à suivre

-  Appeler le 04 92 58 02 42 avant le mardi précédant la tournée, au plus tard à 12h
-  Décrire les déchets à enlever, donner vos coordonnées (Nom, adresse, N° de téléphone)
-  Sortir les encombrants le jour même en veillant à respecter le voisinage et les règles de sécurité et le cheminement piéton.

**Ce service n'est ni un vide maison ni un service de déménagement.
Seuls les objets mentionnés lors de la prise de rendez-vous seront enlevés.**